



Le 1^{er} février 2017,

**DECLARATION PREALABLE AU COMITE TECHNIQUE DE SERVICE CENTRAL DE
RESEAU DE LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DU 1^{ER} FEVRIER 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le SNAPATSI a suivi avec attention les travaux de la préfiguration pour la mise en place du Service Central de PTS. Nous regrettons avoir été très peu consulté, et surtout avoir été informés de décisions déjà prises, au travers d'un site dédié et de seulement deux audiences auprès du préfigurateur.

Le SNAPATSI est très favorable à la mise en place de ce service central afin que des solutions soient trouvées au manque de cohérence de la filière PTS.

Nous avons depuis longtemps dénoncé ce manque de cohérence préjudiciable à une bonne gestion des personnels, une bonne gestion financière et un bon fonctionnement des services.

La mission de la police scientifique nécessite une réorganisation de fond respectant les acquis, et notamment les bons résultats obtenus par les services depuis plusieurs années, et s'adaptant à la réalité d'un métier devenu particulièrement exigeant notamment du fait de la mise en place de l'assurance qualité dans un grand nombre de services.

Le rôle du SC PTS doit être de piloter une réorganisation en concertation avec les directions d'emploi. Il devra évoluer vers une direction centrale d'emploi sur l'ensemble de la mission PTS.

Le SC PTS doit impérativement agir dans un esprit de neutralité vis à vis des directions d'emploi et des structures existantes, afin qu'aucune ne puisse se sentir victime d'une réorganisation qui la dépouillerait de ses plateaux techniques sans justification rationnelle. C'est dans le respect des structures existantes et des personnels que la réorganisation de la PTS doit se construire. Et dans le respect du dialogue social, un dialogue social qui suppose que nos organisations soient informées régulièrement et en amont des orientations du SC PTS.

Les personnels de tous corps qui participent à la mission de la PTS sont attachés à leur métier et ils l'ont prouvé. Ils doivent être associés à la réforme de « leur maison ». Ils ont eux-mêmes une connaissance précieuse des difficultés auxquelles ils font face et des solutions qui pourraient être apportées pour une meilleure gestion et une plus grande efficacité.

La police scientifique doit être unifiée. Elle doit faire un effort de formation de ses personnels par le développement des structures de formation actuelles et par la mise en place de partenariat avec des universités. Elle doit développer ses capacités de bonne gestion de la dépense par une rationalisation des prérogatives de chacun et par un meilleur choix des équipements et des consommables utilisés. Sur ce dernier point, la relation entre le SC PTS et le SAELSI devra faire l'objet d'une attention particulière.

La mission du SC PTS en plus d'une réorganisation structurelle, devra inclure une réflexion sur le positionnement des différentes catégories de personnels, et développer tout particulièrement le corps des ingénieurs dans la filière Identité Judiciaire. Le SC PTS devra impérativement faire évoluer le statut des personnels scientifiques. Car il n'est pas envisageable de réformer de façon efficace la police scientifique sans trouver une solution au problème statutaire des scientifiques, qui, faut-il le répéter, sont aujourd'hui régis par un statut datant de 1992 totalement obsolète au regard du caractère fortement opérationnel de leur mission actuelle.

Enfin, sur l'aspect humain, et concernant le site d'Ecully qui est le seul actuellement impacté, il s'avère que les annonces faites au personnel ont généré beaucoup d'angoisse et d'inquiétude. Plusieurs personnels administratifs et scientifiques n'ont aujourd'hui aucune information concrète sur leur avenir. Nous demandons que dès à présent, chaque personnel impacté soit informé individuellement de sa nouvelle affectation et des effets induits en termes de changement de mission, de positionnement hiérarchique et de régime indemnitaire. Cette information personnelle de chaque agent devra se faire pour tous ceux qui seront concernés à l'avenir par la réforme de la PTS.

Les représentants du personnel,